

CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 3 FÉVRIER 2020

ORDRE DU JOUR

**Finances - Administration Générale - Sécurité -  
Commemorations patriotiques - Commerce - Artisanat -  
Tourisme**

1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT - AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT PREALABLES AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - COMPLEMENT

2 TABLEAU DES EFFECTIFS

**Culture et Patrimoine - Relations Internationales - Sports -  
Jeunesse - Affaires Scolaires - Petite Enfance - Seniors**

3 MUSEE DE L'HOTEL-DIEU - AFFECTATION DE TROIS OEUVRES GRAPHIQUES DE MAXIMILIEN LUCE

4 MUSEE DE L'HOTEL-DIEU - AFFECTATION D'UNE LETTRE DE KEES VAN DONGEN A MAXIMILIEN LUCE

5 MUSEE DE L'HOTEL-DIEU - AFFECTATION D'UNE HUILE SUR TOILE DE MAXIMILIEN LUCE

6 APPEL A PROJETS "C'EST MON PATRIMOINE" - DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

7 VILLE APPRENANTE - ORGANISATION DU RALLYE EDUCAP CITY - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CAP SAAA ET L'IUT DE MANTES EN YVELINES

**Affaires Sociales - Famille - Santé - Handicap - Action  
Civique - Emploi - Prévention**

8 CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - PROGRAMMATION 2020 - DEMANDES DE SUBVENTIONS APRÈS DE L'ÉTAT, DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES ET DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE

**Urbanisme - Travaux - Habitat - Déplacements et  
Stationnement - Environnement**

9 ACTION CŒUR DE VILLE - PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

- 10 PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DU VAL FOURRE -  
SIGNATURE DE LA CONVENTION COMMUNAUTAIRE PLURIANNUELLE
- 11 PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU VAL FOURRE -  
DECLARATION D'ENGAGEMENT DE L'ANRU
- 12 DESIMPERMEABILISATION DU PARKING RESIDENTIEL AU 1-3 RUE DU  
DOCTEUR BRETONNEAU - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE  
L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE
- 13 FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE -  
APPEL A PROJETS 2020 - SECURISATION DES ECOLES
- 14 FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE -  
APPEL A PROJETS 2020 - VIDEO PROTECTION
- 15 EQUIPEMENT EN VIDEOPROTECTION - DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE
- 16 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - STATIONNEMENT - AVENANT N°7
- 17 CONCESSION DE L'EXPLOITATION DE PARCS DE STATIONNEMENT ET DU  
STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE  
DE MANTES-LA-JOLIE - MODE DE GESTION ET LANCEMENT DE LA  
PROCEDURE
- 18 CONCESSION DE L'EXPLOITATION DE PARCS DE STATIONNEMENT ET DU  
STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE  
DE MANTES-LA-JOLIE - GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES  
AVEC LA CU GPS&O
- 19 FOURNITURE D'ELECTRICITE AUX POINTS DE LIVRAISON DE LA VILLE  
INCLUANT LES SERVICES ASSOCIES - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DE  
L'ACCORD-CADRE

## DISCUSSION DELIB 1

**Le Maire :** « Merci. Y-a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur MARIOJOULS. »

**Monsieur MARIOJOULS :** « Oui Monsieur le Maire, puisqu'il s'agit d'une délibération budgétaire, il ne faudrait quand même pas que votre conversion récente à l'écologie nous amène dans la tristesse et dans la souffrance. Je suis quand même très surpris qu'il n'y ait pas une bouteille d'eau sur les tables. On va quand même souffrir. »

**Le Maire :** « Mais vous avez dû venir avec votre gourde, Monsieur MARIOJOULS. »

**Monsieur MARIOJOULS :** « Je ne l'ai pas prise Monsieur le Maire. »

**Le Maire :** « Elle était restée ? Et bien écoutez, en signe de concorde le Maire vous cède sa carafe pour la durée du Conseil. »

**Monsieur MARIOJOULS :** « Je n'accepterai pas ce don dans la mesure où il me semble que ce problème est collectif, il n'est pas individuel. Merci »

**Le Maire :** « Je suis assez d'accord et je ne sais honnêtement pas ce que l'on a fait de ces carafes. Alors Denis RAVET, à la COM, a les carafes, qui sont vos carafes personnelles. Donc nous réglerons ce problème Monsieur MARIOJOULS en répétant la procédure. Sinon sur la délibération y-a-t-il des questions ? Y-a-t-il des oppositions à son adoption ? Absentions ? NPPV ? Elle est donc adoptée. »

## DISCUSSION DELIB 6

**Le Maire :** « Merci Monsieur ALLIO. Y-a-t-il des demandes de prise de parole sur cette délibération ? Madame COSTE. »

**Madame COSTE :** « Oui bonsoir. Excusez-moi je n'ai pas pu être présente à la commission où j'aurais pu poser ces questions, mais j'étais un peu loin pour le faire. Je m'interroge sur la notion d'ateliers qui est proposée, est ce que vous pourriez éclaircir un peu le sujet puisque vous proposez cinq ateliers pour 230 enfants sur le thème des voyages et grandes explorations 18<sup>ème</sup>-19<sup>ème</sup> siècle. Est-ce que c'est un choix imposé ? Est-ce qu'il a été choisi par la Ville ? Et s'il a été choisi par la Ville, c'est quoi la pertinence avec le patrimoine de Mantes ? Parce qu'explorations 18<sup>ème</sup>-19<sup>ème</sup> siècle je ne vois pas bien, dans notre patrimoine, où cela nous mène quoi. A moins que j'ai loupé des monuments qui ont poussé récemment, mais enfin voilà je ne vois pas. »

**Le Maire :** « Il y a notamment les archives, Madame COSTE. »

**Madame COSTE :** « Donc c'est un patrimoine uniquement écrit, alors ? D'accord, c'est ça en fait ? »

**Le Maire :** « Oui, majoritairement. »

**Madame COSTE :** « OK. »

**Le Maire :** « Et quant au thème je crois que c'est un choix de la Ville. Mais vous avez raison de dire que notre patrimoine remonte bien avant. »

**Madame COSTE :** « Excusez-moi mais les voyages 18<sup>ème</sup>-19<sup>ème</sup> siècle déjà historiquement parlant ce n'est pas la période la plus...sauf si on entend par voyage la colonisation auquel cas là je vois bien le lien avec notre Ville. Mais sinon je n'arrive pas à comprendre quel type de fonds on a de suffisamment consistant pour cinq atelier. Enfin, j'ignore ce qu'il y a, mais si ça été choisi c'est qu'il y a une raison et la raison est surement valable. Voilà ça m'intrigue, c'est tout. »

**Le Maire :** « Un lien immédiat que je vois c'est le quartier des explorateurs. Mais je ne suis pas sûr que c'était le lien qui était... »

**Madame COSTE :** « Enfin 18<sup>ème</sup>-19<sup>ème</sup>, Galilée c'est pas tout à fait ça, quoi. »

**Le Maire :** « Non, je pensais à Dumont d'Urville, Cook. »

**Madame COSTE :** « A mon avis c'est 17<sup>ème</sup>. »

**Le Maire :** « J'y étais presque. Vous me collerez toujours en histoire. »

**Madame COSTE :** « Non, non ce n'est pas le sujet et je m'en fous. Mais je ne comprends pas pourquoi ce thème. »

**Le Maire :** « Nous avons visiblement dans nos archives municipales des archives relatives au tour du monde du bateau de la Coquille qui correspond à cette période. Voilà c'est une des explications. Y-a-t-il des oppositions à l'adoption de cette délibération ? Abstentions ? NPPV ? Merci beaucoup. »

## DISCUSSION DELIB 8

Le Maire : « Merci. Y-a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur JAMMET. »

Monsieur JAMMET : « Oui Monsieur le Maire, ce n'est pas une question, c'est une intervention. Moi j'ai un problème avec cette délibération et d'une manière plus générale parce que c'est un petit peu autour du sens que nous voulons donner à cette action. Parce que aider les commerces autour du centre-ville pour qu'ils se pérennisent et se développent, ça c'est que vous mettez à chaque délibération, tout le monde ne pourra qu'être d'accord. Or on a déjà eu un Conseil Municipal extraordinaire centré sur le commerce en centre-ville ou vous avez déjà mélangé un peu tout et n'importe quoi et pour quelques millions d'euros. Je pense aux boutiques qu'on va louer gratuitement pendant quelques années, aux formations pour apprendre à vendre aux commerçants, c'est la première fois que j'entends ça, en passant par l'illumination de la Collégiale la nuit, sans doute pour mieux vendre, ou une passerelle accolée au pont de Limay, à des millions d'euros, dont on vient de s'apercevoir qu'elle ne supportait pas le gel. Un Food-truck pour contrer la zone de Buchelay pendant qu'à la GPS&O vous votez pour mon Beau Buchelay au nom de l'équité. Le Food-truck va vite partir. Là vous nous balancez une nouvelle délibération, c'est la Chambre du Commerce et de l'Industrie qui va établir un diagnostic, ça va nous coûter 10 000 euros hors taxes. Diagnostic ! Mais vous avez déjà fait voter des mesures. Alors soit il y avait besoin d'un diagnostic, alors il fallait le faire avant. Avant de faire voter des mesures, et on regarde effectivement ce qu'on peut faire, soit on ne fait pas, qui correspondent à rien mais que vous avez fait voter, élections municipales approchant sans doute et très, très rapidement. Et cela aux frais des Mantais avec des fonds publics qui ne seront pas investis ailleurs. Et je pense notamment à ce qui reste de nos centres commerciaux dans les autres quartiers de la Ville, que vous laissez mourir sans lever le petit doigt. Regardez ce qui se passe dans les autres centres commerciaux de la Ville et l'état des commerces dans l'ensemble des quartiers, sans que vous ne bougiez. Contrairement à la Collégiale bientôt, je crois qu'il vous manque un petit peu une illumination dans cette affaire. A la place du pouvoir d'achat des Mantais, dans le maintien des commerces, c'est leur développement. Ce n'est pas attirer des gens pour qu'ils aillent faire du tourisme, c'est répondre aux besoins des Mantais. Et puis ça, ça veut dire du social. Et quand on peut dépenser moins par exemple pour nourrir ses enfants, se soigner ou se loger du coup on va dégager de nouvelles possibilités d'achat. Ça c'est une piste que vous ne voulez pas suivre. Et si vous refusez de prendre en compte ces considérations et surtout d'agir, je crois que vous pouvez continuer longtemps à vous tortiller pour nous annoncer n'importe quoi jusqu'à ce que les Mantais vous disent stop. Et j'espère que ça sera très prochainement. »

Le Maire : « Merci Monsieur JAMMET. D'autres interventions ? Alors j'ai souvent dit que sur le commerce il y avait des mesures que l'on pouvait prendre tout de suite et d'autres qui s'inscrivaient dans le temps. Le fait de pouvoir au fur et à mesure nouer des partenariats avec des gens, qui notamment sur la question du tourisme fluvial, ont une expertise légèrement supérieure à la mienne et sans doute à la vôtre Monsieur JAMMET me paraît être une règle de bon sens. Quant aux commerces aux autres endroits et bien libre à vous de raconter que nous ne faisons rien. Enfin ça fait juste six ans que je siège au conseil syndical Mantes II et que c'est grâce à l'action de la Municipalité qu'il n'a pas fermé il y a trois ans à cause des graves problèmes de sécurité. Donc, pendant que j'étais à ces réunions je ne sais pas où vous étiez, mais sans doute vous n'étiez pas très au courant de ce qui se passait... »

Monsieur JAMMET : « Ben je n'étais pas invité Monsieur le Maire. »

Le Maire : « Il ne vous a pas échappé que vous n'avez rien à y faire. »

Monsieur JAMMET : « Il ne m'a pas échappé que vous ne m'invitez pas et que vous ne fournissez pas les dossiers Monsieur le Maire. »

Le Maire : « Monsieur JAMMET, commencez par venir en commission municipale déjà, plutôt que de vouloir aller à des réunions... »

Monsieur JAMMET : « Ça ne sert à rien d'aller aux commissions municipales quand vous mettez quinze sujets différents à l'ordre du jour et qu'il faut traiter en une heure et demie. Ce n'est pas sérieux et je ne prêterai pas à ce jeu de dupe. »

Le Maire : « Très bien. Alors Monsieur JAMMET vous êtes le seul à dire ça, mais ça c'est votre droit le plus strict. Ce que je vous dis seulement c'est que vous réclamez toujours plus de réunions et d'être convié à plus d'endroit, et le travail de base d'un Conseiller Municipal qui consiste à venir en commission municipale, vous ne venez pas. Donc vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas vous mettre dans des instances dans lesquelles vous n'avez rien à faire et en même temps nous dire que vous ne pouvez pas suivre les dossiers, première chose. Deuxième chose, il y a des centres commerciaux à Mantes qui ne vont pas bien, je pense notamment au centre commercial du Lac. Mais Monsieur JAMMET un tout petit peu de droit, une copropriété privée, la Ville, à part dans certains pays totalitaires auxquels vous n'adhérez sûrement pas, ne peut pas s'en rendre propriétaire en quelques heures, ni en quelques minutes, ni même en quelques mois. Donc nous avons des projets de restructuration qui prennent du temps parce qu'il faut racheter des cellules commerciales, les réhabilitez, faire des opérations immobilières. Ce qui est quand même drôle de votre part, c'est que là où on rénove vous dites qu'il ne faut pas rénover, et là où on ne rénove pas vous dites qu'il faut rénover. Donc peut-être, peut-être que vous avez un léger esprit de contradiction mais comme c'est le dernier Conseil Municipal, je me dis que tout ça va se régler avec le temps.

Y-a-t-il des oppositions à l'adoption de cette délibération ? Abstentions ? NPPV ? Merci beaucoup. »

---

## DISCUSSIONS DELIB 10

Le Maire : « Y-a-t-il des questions au sujet de cette délibération ? Monsieur JAMMET. »

Monsieur JAMMET : « Ecoutez si personne n'en a, moi j'en ai. Moi je crois qu'au-delà du charabia de ces délibérations il en ressort quoi de ces délibérations ? Parce que là il n'y a pas tout dans ces délibérations. Il y aura des destructions de logements sociaux et des reconstructions dans des communes déficitaires. C'est-à-dire dans des communes où il manque des logements sociaux, donc pour aller vite, ce ne sera pas pour les Mantais. En clair ça veut dire qu'il y aura des destructions de logements sociaux, sans reconstructions, à Mantes-la-Jolie, et là je m'appuie uniquement sur ce que vous dites dans votre délibération. Pour l'insertion économique, qui est mentionnée également dans la délib. 10, on passera sur la part de 5 à 7 % de contrats précaires mais subventionnée dans la mise en œuvre du projet, pour aller vite, il n'y aura pas de création d'emplois et on va économiser des sous sur les salaires des gens qu'on va embaucher pour réaliser cette rénovation urbaine. Deuxième partie de ce projet, cela fait maintenant quelques semaines que vous nous dites : je consulte les habitants. Vous ne me direz pas le contraire, sur les musiciens, les aviateurs, les physiciens, les inventeurs excusez-moi, quand on consulte cela veut dire qu'on écoute, sérieusement. Ensuite on établit un projet, on en discute, on le chiffre et ensuite seulement on établit des propositions, et un dossier. Là il ne semble pas que ce soit le cas déjà avec ces délibérations parce que tout est déjà fait. Mais il y a pire, parce que depuis le mois de septembre dernier, pendant que vous concertiez, le dossier est déjà bouclé. Les propositions sont déjà soumises et elles n'attendent que la validation et en attente de financement. Vous voyez Monsieur le Maire vous ne donnez pas tout mais le dossier je l'ai, il est là, le dossier de la rénovation urbaine. Pourquoi on ne l'a pas eu ? Pourquoi on n'a pas pu le consulter ? Pourquoi les habitants n'en ont pas été informés, alors que vous les consultiez ? Parce que ce n'est pas anodin. Autrement dit, vous avez invité les habitants à venir donner leur avis et vous leur avez fait du pipo parce qu'il n'y a pas d'autre mot. Tout est déjà prévu. Peut-être que c'est par omission, mais Monsieur le Maire vous êtes un menteur dans cette affaire. Et que prévoit ce document en toutes lettres ? Parce qu'il n'y a pas un Conseil Municipal où vous l'avez annoncé. Les démolitions, Aviateurs : 256 logements, Musiciens : 18 logements, démolitions : centre de loisirs les Hirondelles, le CMS, l'école Les Anémones, le collège Chenier, le groupe scolaire Tulipe, Mermoz, le gymnase Lecuyer, le centre Chopin, 80 logements SICAF, 66 logements OPH, la dalle Clémenceau, le gymnase Souquet, une partie du collège Cézanne, Val Prim, la tour Jupiter, le Chaplin, le gymnase Camus. C'est ça que vous voulez supprimer dans cette partie du Val Fourré. Pour ce qui concerne la dalle, 2021-2022-2023, avec la destruction de la tour Jupiter, c'est trois années qui sont prévues, excusez-moi, la dalle, trois années prévues de procédure d'expropriation. C'est une sacrée concertation, quand même, avec les commerçants, quand c'est au Val Fourré par rapport à ce qui se passe au centre-ville. Le coût prévu de tout cela : 229 millions d'euros, mais se sera plus sans doute, dont 100 millions pour la Ville de Mantes-la-Jolie et pour l'instant, hors toutes subventions décidées. Pour l'instant on ne paye rien. 100 millions d'euros, je ne sais pas si vous vous rendez compte, mais 100 millions d'euros c'est un budget annuel total et c'est inabsorbable en l'état, sauf à faire exploser la dette de la Ville. Dans la délibération 10 vous nous dites qu'en « inaudible » le cœur du Val Fourré aura subi une rénovation complète. Quel type de rénovation ? Et bien ça je crois que ce sont les Mantais qui vont en décider dans six semaines et s'ils nous accordent, en tout cas leur confiance, je vais vous dire on va annuler ce projet, pour le reprendre sur des bases saines. Ce n'est pas qu'on ne veut pas qu'on fasse des choses, ni à la Croix Ferrée, ni ailleurs, mais le reprendre sur des bases saines avec une vraie concertation, du sérieux, le respect des Mantais, des commerçants. C'est le b.a.-ba, vous ne le respectez pas. Bien évidemment je vais votre contre cette

délibération, elle est inadmissible et dès qu'on le pourra on l'annulera. »

**Le Maire :** « Merci Monsieur JAMMET. D'autres demandes de prise de parole ? Monsieur JAMMET je vais vous répondre sur le même ton que la délibération précédente. Il y a eu des ateliers de concertations. Vous étiez invité, vous n'êtes pas venu comme d'habitude. Mais si, vous savez il y a des publications sur Facebook, donc vous voyez le Facebook de la Ville, donc je ne crois pas qu'on puisse faire publique qui dit tout habitant de la ville. C'est vrai qu'il faut habiter la Ville, pour vous cela serait peut-être le seul problème... »

**Monsieur JAMMET :** « Pour vous ou pour votre femme monsieur le maire ne pas monter de société quand vous êtes élu Maire, je ne veux pas taper en-dessous de la ceinture, mais si vous commencez à le faire j'ai aussi des dossiers pour les sortir. Alors soit on arrête... »

**Le Maire :** « Mais sortez tous vos dossiers Monsieur JAMMET. »

**Monsieur JAMMET :** « Soit on fait vraiment de la politique et des vrais débats ou vous arrêtez ou alors effectivement cela va voler très bas. »

**Le Maire :** « Je n'ai pas compris ce que vous avez dit Monsieur JAMMET. »

**Monsieur JAMMET :** « Ça va revenir. »

**Le Maire :** « Très bien, mettez sur la table tous les dossiers que vous voulez. La question, l'affirmation même que je pose c'est qu'il y a eu quatre réunions de concertation au Val Fourré, quatre au même endroit, aux mêmes heures, qu'on ne vous y a jamais vu comme d'habitude, qu'à cette occasion... »

**Monsieur JAMMET :** « Vous avez annoncé les destructions, Monsieur le Maire, dans ces réunions ? Vous avez menti par omission. Ça sert à quoi que j'aie dans des réunions quand vous mentez. Je viens de récupérer le dossier... »

**Le Maire :** « Monsieur JAMMET il y a des élections dans quatre semaines mais que cela ne vous oblige pas à dire n'importe quoi... »

**Monsieur JAMMET :** « Je viens de récupérer le dossier il y a quinze jours. Il date du mois de septembre ne me dites pas que vous ne l'aviez pas. Pourquoi vous n'en avez pas parlé aux Mantais ? Pourquoi vous n'annoncez pas les deux écoles que l'on va détruire ? Pourquoi vous n'annoncez pas la destruction du collège Chenier, avec ça sans reconstructions derrière ?

**Le Maire :** « La destruction de Chenier est annoncée depuis trois ans avec l'histoire du collège innovant. Encore faut-il que vous lisiez vos dossiers de Conseil Municipal, mais ça ce n'est pas grave. Ce que je veux vous dire Monsieur JAMMET... »

**Monsieur JAMMET :** « Vous l'avez annoncé quand la destruction des Anémones ? Les Tulipes... »

**Le Maire :** « Vous avez raison Monsieur JAMMET. Ne faisons rien au Val Fourré, continuons à loger des gens dans des conditions indignes. On a bien compris que votre stratégie était de dire n'importe quoi, à tout moment. »



**Monsieur JAMMET** : « inaudible » les démolitions prévues au Val Fourré ? Oui ou non. C'est non « inaudible ». Vous ne nous avez pas donné toutes les informations, c'est honteux ce que vous avez fait, c'est honteux. »

**Le Maire** : « Monsieur JAMMET, vous avez l'habitude de dire n'importe quoi et de prendre vos paroles pour des réalités. »

**Monsieur JAMMET** : « C'est vous Monsieur le Maire qui avez l'habitude de dire n'importe quoi... »

**Le Maire** : « Monsieur JAMMET vous essayez de vous donner en spectacle, on a bien compris votre stratégie. Il se trouve que cela fait dix ans qu'on travaille sur ce plan ANRU, que ce plan ANRU il évolue, que nous avons toujours dit qu'il y aurait des destructions de logements. Vous avez dit vous-même, ici dans ce Conseil Municipal il y a quelques semaines, que les tours Ader nous avions annoncé leur destruction et que c'était scandaleux. Donc, en trois semaines vous changez complètement d'avis, vous passez de vous avez annoncez c'est scandaleux à vous n'avez rien dit. »

**Monsieur JAMMET** : « inaudible ».

**Le Maire** : « Laissez-moi terminer Monsieur JAMMET. Vous avez peut-être l'habitude de vos assemblées militantes où les gens ne vous coupent jamais la parole, mais il se trouve qu'ici c'est moi qui est la police de la salle. Donc je vais vous expliquer ce qui s'est passé. Nous avons fait des ateliers de concertation. Nous avons réuni des dizaines d'habitants. Nous avons demandé leur avis à ces habitants. Nous avons in fine fait une réunion de synthèse de cette concertation. Il se trouve que Monsieur JAMMET comme d'habitude, mais c'est assez normal étant donné qu'il ne vient jamais dans la commune, n'est venu à aucune de ces réunions, n'a participé à aucune de ces réunions et nous dit maintenant : je sais ce que pense les habitants. Il se trouve Monsieur JAMMET, que les habitants que vous connaissez, peut-être trois copains qui habitent en dehors de Mantes, mais nous, les habitants on les a vu en vrai. Pas comme vous sur Facebook, pas comme vous sur Twitter. On les a vu en vrai, dans des vraies réunions. Voilà. Ils nous ont dit un certain nombre de choses, nous avons fait une synthèse de la concertation. Vos élucubrations sur le fait qu'il ne faut rien faire, qu'il ne faut rénover aucun logement et donc laisser les gens vivre dans la misère et dans des conditions indignes sont absolument scandaleuses. Quant à vos allusions sur mon épouse, que je n'ai pas compris, si vous avez des dossiers sortez les maintenant, il n'y a aucun problème, on est à votre disposition pour les voir. Je ne sais pas ce qu'elle vient faire autour de cette table. C'est la première fois en douze ans que je suis Elu dans une Ville qu'on me parle de ma femme au sein du Conseil Municipal. Mais franchement cette attitude-là qui consiste, parce que vous êtes en campagne électorale, à dire n'importe quoi ou bien à dire ou bien à faire des allusions, je trouve cela franchement lamentable, je vous le dis et je le pense clairement. »

**Monsieur EL HAIMER** : « Monsieur JAMMET je peux rajouter un point. Vous pouvez nous dire à quel moment vous avez entendu qu'on allait détruire l'école des Anémones, précisément ? »

**Monsieur JAMMET** : « Monsieur EL HAIMER, si vous ne savez pas lire moi je le sais. Alors il faut que je vous retrouve ça. Mais je pense que vous l'avez le dossier. »

**Monsieur EL HAIMER** : « Mais lisez, s'il vous plait, je ne sais pas lire de toute façon. »

Monsieur JAMMET : « Mais je suppose que vous l'avez le dossier, non ? Mais je vais le rendre publique. Alors là on est toujours à Limay. »

Le Maire : « On a tout notre temps Monsieur JAMMET. »

Monsieur JAMMET : « Tout à fait, y'a pas de problèmes. Page 26 Monsieur EL HAIMER, page 26. »

Le Maire : « Lisez précisément s'il vous plaît. »

Monsieur JAMMET : « Alors, démolition Physiciens, école des Anémones. »

Le Maire : « Alors attendez, là vous montrez un truc à trois cent mètres de distance, c'est un petit peu compliqué de vous croire sur parole Monsieur JAMMET. »

Monsieur JAMMET : « J'en ai qu'un, je vais d'abord le scanner, si vous le voulez bien, parce que comme vous ne voulez pas me le donner. »

Le Maire : « On a l'impression que Monsieur JAMMET a trouvé un document secret au fond d'un tiroir. »

Monsieur JAMMET : « Ce n'est pas un document secret, c'est un de vos collègues qui me l'a fourni. »

Le Maire : « Alors si vous aviez assisté aux réunions de concertation Monsieur JAMMET, ce que vous n'avez pas fait, je le répète, vous sauriez que ce que nous ont dit un certain nombre de parents c'est que c'était très problématique d'avoir des maternelles isolées, parce qu'il fallait au même moment poser des enfants à la maternelle et en élémentaire. Et donc dans ce cadre-là et uniquement dans ce cadre-là, nous réfléchissons au fait de rassembler des groupes scolaires aux mêmes endroits. Alors vous, vos copains qui ne sont pas Mantais ont peut-être une autre vision des choses, mais moi ce que je vous dis Monsieur JAMMET, c'est que jamais nous n'avons dit que nous détruirions... »

Monsieur JAMMET : « Faut arrêtez, vous n'avez aucun argument. »

Le Maire : « Je suis en train de vous donner les résultats de la concertation... »

Monsieur JAMMET : « Et vous Monsieur le Maire, quand, à Limay, il y a quelques années vous réclamiez la démocratie, etc., que vous n'avez jamais mis en place ici à Mantes-la-Jolie. Vous vous êtes bien empressé d'oublier tout ce que vous demandiez, y compris la tribune libre dans internet. Je vous pourrais vous citer tout ce que vous avez demandé, quand vous étiez dans l'Opposition, quand vous êtes dans la Majorité ça ne vous intéresse plus. Il faut arrêter de dire n'importe quoi, vous n'êtes plus crédible là. »

Le Maire : « Monsieur JAMMET, votre énergie est proportionnelle à la proximité des élections municipales, mais ceci-dit... »

Monsieur JAMMET : « Elle est proportionnelle à l'énervement que vous provoquez et à ma santé qui va beaucoup mieux. Vous ne m'avez pas posé la question mais je vous y répond. »

**Le Maire :** « Très bien. On est très touché... »

**Monsieur JAMMET :** « Et je vous remercie d'ailleurs de la politesse que vous avez eue de vous en inquiétez. Merci beaucoup. »

**Le Maire :** « Mais Monsieur JAMMET vous n'êtes pas le centre du monde ici vous savez. Il y a 43 Conseillers Municipaux qui ont d'autres problèmes, vous avez peut-être l'habitude d'être le gourou d'une secte, mais ici vous savez tout le monde est à égalité. Alors en ce qui concerne l'école des Anémones, je précise bien que jamais sa destruction n'a été annoncée. Par contre ce que nous avons dit dans le cadre du renouvellement urbain, à la demande des habitants, c'est deux choses effectivement, les logements qui coûtent plus chers à réhabiliter qu'à être détruits seront détruits et nous négocions en ce moment avec l'ANRU des dérogations pour pouvoir reconstruire du logement social à l'intérieur du quartier contrairement à ce que vous dites Monsieur JAMMET. Deuxième chose, les familles très majoritairement, notamment les mamans qui sont souvent celles qui emmènent les enfants à l'école, nous ont dit qu'il fallait que nous réfléchissions à ne plus avoir de maternelles isolées pour pouvoir amener les enfants au même endroit, au même moment. Ça paraît être une logique de bon sens. Et dans ce cadre-là nous allons réfléchir à la construction ou la réhabilitation de groupes scolaires pour pouvoir tout faire au même endroit. Tout ça est frappé du coup du bon sens, il suffit d'avoir fait une demie heure de concertation avec des vrais habitants pour le savoir. Alors je vais mettre aux voix cette délibération numéro 10. Y-a-t-il ...Monsieur MARIOJOULS, en tant que secrétaire de séance. »

**Monsieur MARIOJOULS :** « Merci Monsieur le Maire. Juste pour dire, je suis en train de prendre conscience, tardivement probablement, je pense vraiment que ces Conseils Municipaux vont vraiment me manquer. »

**Le Maire :** « Mais vous pourrez venir dans le public, Monsieur MARIOJOULS, si jamais vous n'êtes pas autour de cette table. »

**Monsieur MARIOJOULS :** « Contez-y »

**Le Maire :** « Merci Monsieur MARIOJOULS de mettre un peu d'humour. Y-a-t-il des oppositions à l'adoption de cette délibération ? Abstentions ? NPPV ? Merci. »

## DISCUSSIONS DELIB 13

**Le Maire :** « Merci Monsieur EL HAIMER. Y-a-t-il des questions ? Monsieur STEFANELLY. »

**Monsieur STEFANELLY :** « Oui bonsoir cher(e)s collègues, Monsieur le Maire. J'ai une simple question donc cette délibération s'inscrit dans le choix de la vidéo surveillance par rapport à la sécurisation des écoles, j'ai bien noté. Y-a-t-il un bilan qui est fait de l'usage de la vidéo surveillance, globalement dans la Ville ? Est-ce une démarche qui est efficace, objectivement ? »

**Le Maire :** « Alors deux questions dans votre question Monsieur STEFANELLY. Ça n'a pas grand-chose à voir avec la vidéo surveillance. En fait c'est un système d'interphone, donc du coup c'est de la vidéo mais ça n'a rien à voir avec la vidéo protection. Là c'est vraiment des systèmes pour que le directeur d'école puisse regarder qui sonne à la porte. En ce qui concerne le bilan de la vidéo protection, oui on a une instance annuelle qui s'appelle le CLSPD, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, d'ailleurs le prochain a lieu dans quelques jours, et qui permet, police nationale, police municipale, Ville, tous les acteurs de la prévention, de l'insertion et de la Police, de faire un bilan du nombre de faits élucidés, notamment grâce à la surveillance, vidéo surveillance. Donc il y a des chiffres assez précis, effectivement, sur le nombre d'affaires qui ont pu être résolues grâce à ça. Et évidemment je le redis devant tous les Mantais, tout ça se fait sous le contrôle rigoureux de la CNIL, il n'y a qu'à voir les dossiers qu'il faut remplir pour installer une nouvelle caméra. Et deux, ces images, servent à intervenir immédiatement quand il y a un danger immédiat et deux, à être réquisitionnées par la police nationale en cas d'enquête et ça arrive fréquemment, quasiment toutes les semaines, que la police nationale réquisitionne des images, ce que ne peut pas faire un habitant en direct. D'ailleurs je le précise, parce que parfois on a des habitants qui viennent au poste de la police municipale parce qu'il s'est passé quelque chose dans leur rue et nous demandent des images. Tout ça est soumis à la loi et donc nous les fournissons à la PJ, sur réquisition d'un officier de police judiciaire dans le cadre d'une enquête. Monsieur MARIOJOULS. »

**Monsieur MARIOJOULS :** « Oui, comme vous avez parlé du CLSPD, une fois de plus, je ne peux pas que regretter, comment dire, si je dis votre manque de sens démocratique, je ne sais même pas si on est là. Il me semble que les Elus de l'Opposition, sur des questions aussi importantes et sur un Conseil de cette nature, auraient dû dès le départ être associés à votre réflexion et à la réflexion collective. On vous a fait de multiples demandes. Depuis que moi je suis Conseiller Municipal, cela fait cinq ou six demandes que je vous ai faites pour être invité. C'est votre décision qui l'autorise, la loi le permet et c'est vous qui décidez si les Conseillers Municipaux de l'Opposition peuvent ou non siéger au CLSPD. Vous nous avez toujours refusé cette demande, y compris vous, parce que c'est la troisième fois que je l'évoque depuis que vous êtes Maire. Franchement, venir tenir un discours comme celui que vous venez de tenir, alors que systématiquement les Conseillers Municipaux de l'Opposition sont laissés en dehors de la réflexion collective, vraiment ce n'est pas cool, ce n'est pas bien. Moi je trouve c'est pas bien. Vous déconnez complètement sur cette question-là. »

**Le Maire :** « Monsieur MARIOJOULS, même question, même réponse. Au CLSPD c'est la Majorité Municipale qui siège, les Adjoints concernés, le Maire, tous les services concernés de la Ville et des partenaires, donc c'est comme ça. »

**Monsieur MARIOJOULS :** « Non, ce n'est pas comme ça. C'est une décision politique qui

exclut les Elus de l'Opposition. Et les partenaires, il y a tout le monde, il n'y a pas nous. On n'a même pas les rapports, c'est quand même incroyable, franchement. »

**Le Maire :** « D'autres questions ? Madame COSTE. »

**Madame COSTE :** « Oui, ce n'est pas une question, c'est une remarque sur la vidéo protection, à la fois cette délibération mais aussi la suivante même si elle ne parle pas des mêmes choses. Le fait que les directeurs d'école puissent voir qui sonne c'est un progrès, incontestablement puisque c'est dans le quotidien, et ça vous a certainement été communiqué, une contrainte très forte qui pèse sur les écoles, mais ça ne résout pas tout. C'est-à-dire qu'on a un vrai sujet sur l'accès aux écoles et sur le fait que parfois le directeur est le seul, donc il suffit qu'il ne soit pas là, il suffit qu'il soit en réunion, il suffit qu'il soit dans une classe, vous avez des personnels qui interviennent dans les écoles, je pense aux personnels RASED, mais pas seulement, qui sont sur plusieurs écoles, et qui se trouvent parfois à attendre des minutes incalculables avant qu'on puisse venir leur ouvrir, qui restent dans la rue, parce qu'ils n'ont pas les clés, donc il y a un problème de gestion des clés, d'attribution des clés qui sont compliquées. Et puis parce qu'il faut absolument aussi penser l'école comme un éco système, dans lequel il y a besoin de quelqu'un, comme c'était par le passé, qui soit vraiment un gardien. C'est-à-dire quelqu'un qui assume une fonction d'accueil. Alors ça existe parfois, pas partout, et aucun appareil de surveillance vidéo ne remplacera cette interface extrêmement importante entre les usagers de l'école, les familles, les enseignants et qui jouaient un rôle bien plus important d'ailleurs que la simple ouverture des portes. Donc, je pense qu'il faut réfléchir encore une fois. Vous parliez tout-à-l'heure de votre volonté d'ouvrir, enfin de repenser les groupes scolaires, ce qui est à mon avis une urgence sur le prochain mandat. Il faut penser à ça aussi, c'est-à-dire que l'on ne peut pas penser uniquement technologie. On en est revenu quand même de tout cela. Sur la vidéo protection c'est pareil, que l'on protège les biens matériels des écoles, que l'on protège les locaux par des caméras, cela me paraît tout-à-fait entendable, en particulier le week-end, etc. Maintenant vous savez aussi bien que moi que ça n'empêche quand même pas tout voire pas grand-chose. Vous connaissez aussi bien que moi les techniques de contournement des gens qui veulent échapper aux images, et il me semble, là encore une fois, qu'il faut repenser à un environnement où il y est de l'humain, où il y est des gens qui remplacent, enfin qui soient là pour assurer un lien social, un lien d'échange avec le quartier et tout cela ça se travaille sur le long terme. C'est-à-dire que pour que l'on en arrive à faire en sorte que des gens n'aient pas envie d'attaquer entre guillemets, une école et bien il faut que cette école elle ait sa place de façon absolument essentielle dans le quartier et qu'elle soit identifiée comme un lieu qui est un lieu ami entre guillemets. Alors ça ne dépend pas que de vous, ça je suis bien d'accord. Ça dépend aussi de la façon dont l'école dans ce pays est pensée. Vous avez aujourd'hui, je m'excuse de finir là-dessus mais ça me tient à cœur, vous avez aujourd'hui des directeurs d'école qui sont des piliers absolument essentiels de stabilisation sociale dans les quartiers, vous ne les remplacerez pas par de la vidéo protection. Quand ces gens seront partis à la retraite, il faut penser absolument à travailler ces équipes-là, à leur faire confiance, à leur donner les moyens d'exister et de travailler en synergie avec vous, avec les représentants des quartiers, parce qu'aucune caméra ne protégera ce qui peut être un avenir un peu sinistre qui se profile pour l'école publique, je le crains. »

**Monsieur EL HAIMER :** « Oui juste Nathalie, concernant les accès aux établissements scolaires il y a les coordinateurs scolaires qui peuvent faciliter l'accueil des intervenants. Je ne suis pas sûr que l'on puisse donner des BIP à des intervenants, on serait comptable après, nous, de la gestion et il faut absolument bien sécuriser ces bâtiments et que l'on est pas après des personnes qui puissent, parce que même ne serait-ce qu'un BIP perdu, les personnes

peuvent venir, rentrer au sein des établissements. »

**Madame COSTE :** « Non, j'entends bien, il ne s'agit pas de distribuer les BIP. Les intervenants, je me suis mal exprimée, les intervenants dont je parle, ne sont pas des intervenants extérieurs, ce sont des personnels de l'éducation nationale, intégrés à des groupes scolaires, qui sont sur quatre écoles et qui je peux te le dire, sont au quotidien confrontés à ce problème-là. Parce que le coordinateur n'est pas toujours là, il a des missions à droite, à gauche. Et quand ils passent d'une école à une autre, quand ils sonnent pendant vingt minutes, c'est du vécu et ce n'est pas du vécu une fois, c'est du vécu plusieurs fois, parce qu'ils n'ont pas de clés. Je veux dire ça se repense ça. Il y a des gens qui sont là depuis quarante ans, enfin je ne vois pas pourquoi ils n'auraient pas une clé. Il ne s'agit pas de distribuer à la terre entière, il s'agit quand même d'identifier des personnes ressources, qui sont des personnes indispensables et qui ont matériellement dans leurs missions une circulation obligatoire entre trois ou quatre écoles et qui, parce que l'organisation des services ne le permet pas, restent parfois bloquées. Bon voilà, ça ne paraît pas insurmontable comme problème. »

**Monsieur EL HAIMER :** « On peut partager ce constat et trouver des améliorations peut-être plus humaines mais pas sur des options matérielles, aller donner des clés. En tout cas je ne préfère pas. Merci. »

**Le Maire :** « Oui et moi je rebondis Madame COSTE sur ce que vous avez dit sur les directeurs. Complètement d'accord avec vous, c'est pour ça d'ailleurs dans le cadre la Cité Educative, normalement, l'idée générale c'est quand même de faire mieux travailler ensemble l'Education Nationale, les directeurs, la Ville, les parents d'élèves, enfin les parents d'élèves au sens leurs représentants, les parents, donc moi je suis complètement d'accord avec vous il faut que l'on s'appuie sur les directeurs d'école pour pouvoir donner à la place, donner à l'école la place qu'elle mérite à Mantes et ailleurs. Complètement d'accord avec vous là-dessus. C'était la 13 ? Et bien écoutez je la mets aux voix. Y-a-t-il des oppositions ? Abstentions ? NPPV ? Merci. »

## DISCUSSIONS DELIB 14 ET 15

**Le Maire :** « Ce que je voulais dire, Monsieur DOLINSKI excuses-moi, avant que vous ne preniez la parole, c'est que là où je suis d'accord avec vous Madame COSTE c'est que contre la délinquance il n'y a aucune solution qui apporte l'ensemble des réponses. La vidéo protection n'apporte pas une garantie contre la délinquance, cela se saurait. Même les pays où il y a beaucoup plus de caméra que chez nous font face à de la délinquance. Ce qui garantit et qui fait qu'année après année la délinquance baisse à Mantes-la-Jolie, sans aucune garantie qu'il en sera de même dans l'avenir, mais en tout cas réjouissons-nous de ces bons chiffres, c'est une coordination de tous les moyens, entre ce que peut faire la Ville, police municipale, prévention, médiation, toute la chaîne. Les moyens comme l'armement de la police municipale qui permet de répondre à un certain type de menace, la vidéo protection permet de résoudre un certain nombre d'affaires, elle n'empêche pas à un délinquant de commettre un acte de délinquance, et je dis un délinquant parce que statistiquement beaucoup plus un délinquant qu'une délinquante, un délinquant de commettre un acte de délinquance. Mais ce qu'on constate quand même c'est qu'année après année globalement les choses s'améliorent. Donc c'est bien qu'il doit y avoir une cause et que nous ne sommes pas complètement sur le mauvais chemin, même si, et je le dirai au prochain CLSPD, tout acte de délinquance est de trop. Mais comme on n'a pas les moyens à nous tous seuls d'éradiquer la délinquance, la violence, etc. et bien on essaye d'utiliser les moyens qui sont les nôtres, humains et technologiques pour essayer de résoudre ce problème. »

**Monsieur EL HAIMER :** « Ça peut avoir un effet dissuasif en plus la vidéo protection. »

**Madame COSTE :** « Je rajoute une chose, parce qu'en fait ce qui me travaille aussi dans cette affaire, mais ça ce n'est pas lié uniquement à Mantes, c'est le fait que l'utilisation de ces images, enfin moi je suis désolée la situation de ce pays, de ce pouvoir est extrêmement inquiétante et ces dérives très inquiétantes du pouvoir actuellement me font penser que ces images collectées je ne suis pas sûre qu'elles servent à quelque chose qui soit uniquement du ressort de la protection. Qui va les traiter ? Est-ce que ça ne va pas être aussi un outil d'identification de gens qui sont des militants, de gens qui organisent des manifestations, etc. Enfin je ne suis pas du tout, du tout rassurée sur le fait que l'on collecte des images comme cela et qu'aujourd'hui et bien ce ne soit pas utilisé à des fins répressives qui me semblent tout à fait dangereuses, voilà. Et plus on va en collecter plus il y aura une possibilité de surveillance qui ne sera pas uniquement de la délinquance, voilà. La mission, le champ, le périmètre d'application de ces images, qui nous garantit, vous peut-être, mais si la police vous les demande vous faites quoi ? Elles sont traitées comment ? Enfin vous voyez, voilà donc cette délib. de la vidéo protection à tout va ne me convient pas. »

**Le Maire :** « Je comprends mais on ne va pas lancer ce débat Madame COSTE. Mais enfin quand même ayez conscience, on s'inscrit dans un cadre législatif qui est très clair. Les images de la police municipale elles sont effacées automatiquement au bout de sept jours. Nul n'y a accès à part des officiers, enfin des gens assermentés pour faire ça ou bien la police nationale sur réquisition parce qu'elle a besoin de résoudre une enquête. Si vous voulez une fois que l'on a ces garanties là on peut évidemment envisager que les policiers municipaux détournent les images pour en faire un autre usage, que la police nationale en fasse un autre usage. Enfin franchement il suffit d'avoir fait deux dossiers pour poser une caméra pour se rendre compte de l'enfer administratif que c'est, tout cela est extrêmement contrôlé. On vérifie les angles de vue à 360 degré pour vérifier qu'on ne filme pas évidemment à l'intérieur des jardins, à l'intérieur des habitations, on n'a pas le droit d'utiliser la reconnaissance faciale et de toute façon aujourd'hui les techniques ne nous le permettent pas

et de toute façon c'est illégal en France. Donc si voulez j'entends vos inquiétudes, que je pense que tous citoyens un peu éclairés doit se poser, mais en tout cas, dites-vous que nous en tant que Mairie, nous sommes soumis à des contrôles drastiques, à une loi qui est extrêmement précise et claire et que j'ai toute confiance dans la probité de mes fonctionnaires, notamment ceux de la police municipale, pour être absolument certain qu'ils ne détournent aucune image de leur utilisation. Donc, moi, si vous voulez, je ne veux pas me placer sur un point de vue national, ce que je veux dire c'est qu'honnêtement un Maire qui serait dans une dérive autoritaire n'aurait de toute façon pas les moyens légaux de cette dérive. Donc je crois honnêtement pouvoir dire qu'en terme de respect de la vie privée et en terme de sécurité publique on est dans un pays où tout cela est encadré de façon extrêmement claire. »

**Monsieur JAMMET :** « Excusez-moi, Monsieur BENALLA il était pas assermenté lui ? »

**Le Maire :** « Merci de cette remarque qui fait progresser le débat Monsieur JAMMET. Et je crois que c'est la Chine qui utilise le plus de caméra dans le monde. »

**Monsieur JAMMET :** « Parce que Monsieur BENALLA est chinois ? Je croyais que vous alliez parler du coronavirus. »

**Le Maire :** « Mais vous, vous êtes communiste, je crois. »

**Monsieur JAMMET :** « Mais vous racontez vraiment n'importe quoi. Vous racontez vraiment n'importe quoi. Monsieur BENALLA n'est pas chinois Monsieur le Maire, au cas ou ça vous aurait échappé... »

**Le Maire :** « Allez-y Monsieur DOLINSKI, à moins que Monsieur JAMMET est quelque chose d'intelligent à rajouter. »

Merci Monsieur DOLINSKI. Je mets aux voix la délibération numéro 14. Y-a-t-il des oppositions ? Abstentions ? NPPV ? Merci beaucoup. Je mets aux voix la délibération numéro 15. Y-a-t-il des oppositions ? Abstentions ? NPPV ? Elle est adoptée. Merci.

---



## DISCUSSIONS DELIB 16

**Le Maire :** « Merci. Y-a-t-il des questions. Monsieur JAMMET. »

**Monsieur JAMMET :** « Oui Monsieur le Maire. On va aller vite. Vous nous dites qu'il y a de nouvelles contraintes techniques. Et bien c'est vous qui les avez mises en œuvre. Ça été voté, à mettre en œuvre pour le stationnement sur voirie, enfin pas seulement. En gros ça va nous coûter 100 millions, 100 000 euros, excusez-moi, toutes taxes, alors que la Ville, les Mantais, la Ville va payer 36 000 euros toutes taxes. Le reste vous nous dites et bien c'est INDIGO en fait qui va prendre en charge et pour le remercier on va augmenter son plafond. Alors c'est quoi le plafond ? Le plafond c'est ce qui fait, sur la recette sur voirie, qu'INDIGO n'a rien à reverser à la Ville tant qu'il n'a pas atteint ce plafond en recettes. Grosso-modo c'est 1 million d'euros actuellement, c'est énorme, sur la Ville. Et INDIGO s'arrange pour ne jamais payer à deux-trois mille euros près, c'est-à-dire qu'on perd, grosso-modo, entre 300 et 500 000 euros par an.

En 2018 par exemple c'est quelque milliers d'euros de recettes que la Ville a rien perçu tout simplement. Et on n'a pas vérifié évidemment leur contrat. Là, pour le remercier vous lui augmentez encore un peu ce plafond, uniquement pour des trucs directionnels pour l'amener sur les parkings. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'il va faire un peu plus de recettes sans rien reverser à la Ville. Je pense que c'est un joli cadeau de fin de mandat malheureusement. »

**Le Maire :** « Merci Monsieur JAMMET. Y-a-t-il des oppositions ? Abstentions ? NPPV ?  
Merci beaucoup. »

---

## DISCUSSIONS DELIB 17 ET 18

Le Maire : « Merci Madame PHILIPPE. Prise de parole ? Monsieur JAMMET. »

Monsieur JAMMET : « Oui. On va toujours faire court. Mais dans les deux délib., je trouve qu'on touche quand même, je ne sais pas comment le qualifier, c'est l'indicible quoi. Vous nous dites bon maintenant c'est la GPS&O qui va gérer les parkings en ouvrage. »

Le Maire : « Ce n'est pas du tout ça. Ça commence très mal votre raisonnement. »

Monsieur JAMMET : « Si. »

Le Maire : « Ce n'est pas : maintenant c'est la GPS&O qui va gérer les parkings en ouvrage. C'est la loi oblige les Communautés Urbaines à avoir la compétence sur les parkings en ouvrage, voilà. C'est ça la vraie phrase Monsieur JAMMET. Je vous reprends dès le début, car comme vous partez souvent sur de mauvais postulats on peut vite mal arriver souvent. Donc la loi MAPTAM oblige les Communautés Urbaines à gérer elles-mêmes les parkings en ouvrage. »

Monsieur JAMMET : « C'est la GPS&O qui prend la compétence parking en ouvrage. »

Le Maire : « Non, la GPS&O a déjà la compétence sur les parkings en ouvrage depuis la création de la Communauté Urbaine. Voilà, pardon d'être précis. »

Monsieur JAMMET : « Ça ne change pas grand choses. »

Le Maire : « Sauf que ça passe de dire n'importe quoi à dire une vérité. »

Monsieur JAMMET : « Non, non, parce qu'on va continuer et si vous le voulez bien ne pas m'interrompre on va aller au bout. »

Le Maire : « Je vous interromps autant que je le veux Monsieur JAMMET. »

Monsieur JAMMET : « Non, non, ce n'est pas dans le règlement intérieur, vous ne respectez même pas celui que vous avez écrit, ce qui montre votre attachement à la démocratie. »

Le Maire : « Vous avez raison, je couperai votre micro au bout de votre prise de paroles. »

Monsieur JAMMET : « Si vous voulez. »

Le Maire : « Pour respecter le règlement intérieur. »

Monsieur JAMMET : « Ce n'est pas la première fois que vous le faites. Donc, je dis que c'est la GPS&O qui en gros va prendre en compte la gestion des parkings en ouvrage et la Ville qui garde le stationnement sur voirie. Vous nous dites, c'est mieux quand même que ça soit la même forme de gestion entre la GPS&O et la Ville. Et comme la Communauté Urbaine, la GPS&O, est en délégation de service publique, autrement dit de privatisation, vous nous dites ben on va faire aussi pareil... »

Le Maire : « C'est pas du tout ce que l'on dit. »